

## **ENSEIGNER AU COLLÉGIAL: UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN RENOUVELLEMENT**

Notes pour une allocution prononcée par M<sup>me</sup> Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, lors du lancement de l'avis, le 4 décembre 1997, au Cégep de Sainte-Foy.

Depuis une quinzaine d'années, le Conseil poursuit une réflexion sur divers volets qui touchent la condition enseignante. Dans son rapport annuel de 1990-1991, consacré à la profession enseignante dans l'ensemble des ordres d'enseignement, le Conseil développe l'approche d'un professionnalisme collectif où l'enseignement n'est plus considéré comme un acte privé mais plutôt comme l'acte d'un membre d'une équipe pédagogique, un acte qui recouvre à la fois une densité institutionnelle et une dimension de service public.

La gestion de l'activité éducative a fait l'objet du rapport annuel de l'année suivante (91-92) dans lequel le Conseil propose un nouveau modèle plus convivial et moins hiérarchisé qui fait appel aux compétences et aux responsabilités de tous les acteurs, un modèle qui correspond mieux à l'exercice d'un professionnalisme collectif.

En 1995, dans un avis sur les conditions de réussite au collégial et dont les matériaux étaient constitués principalement de points de vue étudiants, le Conseil faisait état des attentes pédagogiques des étudiants envers leurs professeurs. Il retenait que la relation maître-élève est la condition la plus fondamentale, voire centrale, dans la réussite des élèves. Lors de la consultation, ces élèves ont exprimé le besoin d'être en relation avec des enseignants et des enseignantes qui se sentaient concernés par ce qui se passe dans le collège et qui, dans leurs cours, ne se limitaient pas à la dimension cognitive de leur apprentissage mais se préoccupaient d'eux en tant que personne. C'est également l'enseignant en tant que personne que ces élèves souhaiteraient retrouver et dont ils valorisent la capacité de faire des liens entre les contenus, entre la théorie et la pratique, entre le scolaire et l'extra-scolaire. De cette consultation avec les étudiants et les étudiantes, le Conseil tirait plusieurs messages dont l'un concernant la compétence pédagogique du personnel enseignant et un autre se rattachant à leur engagement institutionnel.

S'appuyant donc sur les résultats de ses travaux antérieurs et conscient de l'importance des changements en cours au collégial et dans l'ensemble du système d'éducation, le Conseil a demandé à sa Commission de l'enseignement collégial de pousser plus loin la réflexion sur le professionnalisme collectif en milieu collégial en vue de l'opérationnaliser et de le traduire dans des pratiques nouvelles et ce, tant pour le secteur préuniversitaire que pour le secteur technique.

La Commission s'est alors engagée dans une série de consultations auprès d'analystes du milieu collégial, d'administrateurs et d'administratrices, de représentants syndicaux, et principalement auprès d'enseignantes et d'enseignants. Des tables rondes, des ateliers dans le cadre d'un colloque de l'AQPC (Association québécoise de pédagogie collégiale), et des entrevues réalisées avec plus de 175 enseignants et enseignantes de 24 établissements collégiaux, dont le Cégep de Sainte-Foy où nous sommes aujourd'hui, ont permis à la Commission de préparer un projet d'avis qu'elle a soumis au Conseil pour adoption à sa réunion de septembre dernier.

Par cet avis, le Conseil veut contribuer à favoriser le renouvellement de pratiques enseignantes auquel souscrit déjà une grande partie des acteurs concernés et pour lequel des énergies substantielles ont été consenties jusqu'à maintenant. Il s'est donné le temps de réflexion et d'analyse nécessaire pour bien saisir les exigences de la pratique de l'enseignement au collégial en tant que pratique professionnelle. Pour relever les défis qui se posent à l'école d'aujourd'hui, le Conseil est d'avis qu'une évolution s'impose dans la pratique professionnelle enseignante et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Par cet avis, le Conseil souhaite apporter son soutien aux acteurs du réseau collégial dont plusieurs sont déjà très engagés dans des changements importants et qui pourraient inspirer l'ensemble des personnes qui oeuvrent à l'enseignement supérieur.

Le Conseil a élaboré ce qu'il retient comme grands paramètres d'une pratique professionnelle enseignante renouvelée. Permettez-moi de les énoncer car ils situent les orientations de nos recommandations:

- une plus grande complicité entre l'enseignement et l'apprentissage;
- un élargissement du cadre de référence de la pratique enseignante et de sa dimension collective;
- une réelle prise en charge du développement de la profession par le personnel enseignant.

Ces paramètres engagent à revoir les rôles de l'enseignant en classe, sa place et ses fonctions dans l'établissement ainsi que sa responsabilité dans le développement de sa profession.

Pour soutenir le développement de la pratique professionnelle tel qu'il la conçoit, et compte tenu de la lecture qu'il a faite des pratiques en cours dans le réseau collégial, le Conseil privilégie quatre voies qui constituent autant de chapitres de l'avis:

- le renouvellement des pratiques départementales;
- la contribution de l'évaluation des pratiques enseignantes au développement professionnel;
- la qualification professionnelle;
- la reconnaissance de la diversité des pratiques.

Chacune des voies proposées est assortie d'un ensemble de recommandations. Je n'ai pas l'intention de vous les présenter dans leur ensemble, mais j'aimerais vous faire part de certaines d'entre elles.

#### *1re voie: le renouvellement des pratiques départementales*

L'émergence, au sein des départements notamment, de pratiques plus responsables et plus stimulantes envers le développement professionnel représente un défi majeur pour les années à venir, et il est donc nécessaire de promouvoir la responsabilisation de cette instance et des acteurs qui la composent. Cela doit s'accompagner d'un engagement institutionnel de la part de l'ensemble des enseignants et des enseignantes. Le Conseil ne croit pas que la responsabilisation des départements implique un changement de structure mais bien un changement de perspective dans le sens d'un apport à la mise en oeuvre des programmes de formation de même qu'au développement professionnel des enseignants et à un renouvellement des rapports entre les acteurs. Pour y parvenir trois avenues sont proposées: la participation responsable de tous les professeurs à la vie départementale; la nécessité de rendre compte de leurs activités; la revalorisation et le soutien de la coordination départementale.

En ce sens, le Conseil considère que l'ouverture à la négociation locale de certaines conditions régissant l'organisation du travail constitue une condition majeure de la réalisation des changements souhaités. Il souhaite donc que les établissements disposent d'une plus grande marge de manoeuvre permettant la prise en compte de la diversité des problématiques locales.

#### *2e voie: l'évaluation des pratiques enseignantes*

Pour le Conseil, il s'agit d'une pratique à promouvoir parce qu'elle lui apparaît essentielle au devenir professionnel des enseignantes et des enseignants. Beaucoup de chemin a été accompli en évaluation des apprentissages et des programmes mais beaucoup reste à faire en évaluation des pratiques enseignantes. Le Conseil croit que l'ouverture à une pratique plus collective de l'enseignement pourrait constituer un facteur propice au développement d'une culture de l'évaluation qui représente une des conditions essentielles pour que se développent un réel professionnalisme collectif et une revalorisation du travail des enseignants. L'équité en matière d'évaluation doit être recherchée, notamment par le recours à une pluralité de mesures et par l'accompagnement professionnel comme conditions pour la mise en oeuvre d'une pratique de l'évaluation qui soit réellement formative au regard du cheminement professionnel des enseignantes et des enseignants.

#### *3e voie: la qualification professionnelle*

De l'avis du Conseil, il y a un lien entre la formation de l'enseignant et l'amélioration de l'enseignement. Une qualification professionnelle propre à la pratique de l'enseignement peut favoriser une intervention plus efficace et plus adaptée aux besoins, notamment dans

un contexte où cette pratique est de plus en plus exigeante et où les populations étudiantes sont de plus en plus hétérogènes.

Outre les savoirs disciplinaires dont l'importance doit être maintenue, le Conseil pense que des compétences faisant appel notamment à des savoirs d'ordre psychopédagogique et didactique, à l'interdisciplinarité, à une initiation à la recherche et à l'utilisation des nouvelles technologies à des fins d'enseignement devraient figurer dans la formation des enseignants.

Le renouvellement du corps enseignant est déjà en cours. Le Conseil encourage les collègues à prévoir des programmes d'intégration de la relève et à se préoccuper de leur statut d'emploi. Un trop grand nombre d'enseignants sont encore dans un statut précaire et nous croyons important de signaler les effets néfastes d'une telle situation dans un contexte où l'on attend de l'ensemble du personnel un engagement plus substantiel dans son établissement.

#### *4<sup>e</sup> voie: la reconnaissance de la diversité des pratiques*

Le développement d'un professionnalisme collectif suppose une meilleure reconnaissance de la diversité des pratiques en même temps que la recherche d'une identité professionnelle commune au sein du personnel enseignant.

Quatre enjeux sont mis en relief dans cette démarche de reconnaissance:

- la réorientation de l'autonomie professionnelle;
- la reconnaissance de toutes les composantes du travail;
- la nécessaire mise en perspective des différences;
- et la mobilité professionnelle.

Le Conseil ne veut pas restreindre la pratique à un modèle unique mais il souhaite cependant que tous les enseignants et les enseignantes assument les différentes fonctions qu'implique l'enseignement, selon des parcours qui peuvent varier et en tenant compte des similitudes et des différences entre les deux grands secteurs du collégial. Le Conseil croit en effet, qu'au-delà de l'enseignement proprement dit, le service interne, le perfectionnement, la recherche et le service à la collectivité représentent des responsabilités individuelles et collectives que tous les enseignants et enseignantes devraient être en mesure d'assumer au cours de leur trajectoire professionnelle et selon des modalités variables.

Dans cette perspective, le Conseil propose d'aborder le perfectionnement en tant que composante réelle et essentielle de la pratique enseignante. Il est donc important de développer des environnements capables d'entretenir et de stimuler chez tous les professeurs, un désir et un engagement dans des activités de perfectionnement. Il y a bien sûr les activités formelles de perfectionnement telles que Performa, mais il y aurait aussi d'autres façons de soutenir ce perfectionnement en créant, par exemple, des lieux

d'échanges professionnels entre professeurs de différents établissements pour discuter de pratiques enseignantes et se nourrir aussi d'expériences externes.

Pour soutenir cette voie, le Conseil a demandé à sa Commission de l'enseignement collégial de faire porter son prochain avis sur la formation des enseignants du collégial.

Permettez-moi en terminant, de remercier les membres de la Commission de l'enseignement collégial et sa présidente, Madame Nicole Boutin, toutes ces personnes ayant participé de manière assidue et sur une base bénévole aux travaux de préparation de cet avis, accompagnées et soutenues par la coordonnatrice de la Commission, Madame Renée Carpentier, de la permanence du Conseil, que nous remercions aussi pour la qualité et la rigueur de son travail de recherche réalisé avec la collaboration de Mesdames Claudine Audet et Hélène Pinard, agentes de recherche au Conseil, ainsi que Madame Monique Ouellette et Monsieur Réginald Grégoire.

Je voudrais aussi remercier le Cégep de Sainte-Foy de nous avoir accueillis pour ce lancement et je vous invite à lire cet avis d'un couvert à l'autre et à le faire connaître dans vos milieux.